



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

n° 220-18 C

Objet : RD - Tarifs au 1er janvier 2019 - Collecte et traitement des déchets

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 69

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoaz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemeret

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Céline Barniaudy - Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de François Blanc à Pierre Hemar - de Frédéric Bret à Jean-Michel Picot - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Christian Gogny à Damien Regairaz - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Pierre Perez à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 3

Emmanuelle Andrevon - Stéphane Bochet - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

délibération n° 220-18 C

objet **RD - Tarifs au 1er janvier 2019 - Collecte et traitement des déchets**

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, rappelle que, dans le cadre de sa compétence en matière d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, Grand Chambéry doit définir les tarifs des prestations rendues, dans le respect des équilibres budgétaires.

Suite à la fusion de Chambéry métropole et de Cœur des Bauges, les tarifs correspondants sont présentés concomitamment :

- droits de dépôt des végétaux sur la plateforme de compostage : il est proposé de stabiliser le tarif,
- mise à disposition de composteurs domestiques et collectifs : il est proposé de conserver la tarification actuelle (inchangée depuis plusieurs années et donnant satisfaction),
- redevance spéciale (RS) : compte tenu du contexte économique actuel, il est proposé de stabiliser les tarifs OM (ordures ménagères) et CS (collecte sélective) de la redevance spéciale de collecte des déchets ménagers assimilés,
- frais de nettoyage et de collecte de points de regroupement : face aux actes d'incivisme régulièrement constatés, une nouvelle tarification de nettoyage et de collecte des points de regroupement (conteneurs enterrés/semi-enterrés ou bacs) a été mise en place en 2018 et plusieurs dizaines de factures ont été adressées. Ces tarifs sont maintenus.

S'agissant plus particulièrement le périmètre de l'ancienne Communauté de communes du Cœur des Bauges, il est nécessaire de prévoir une tarification dédiée pour ce qui concerne :

- la redevance des enlèvements (et de traitement) des ordures ménagères (REOM) telle que pratiquée auparavant. Il est proposé de conserver (comme au cours des années précédentes) la redevance à son niveau actuel tout en reconduisant les modalités d'application de cette redevance aux différentes catégories d'usagers (particuliers, résidences de tourisme, institutions, commerces),
- la tarification des droits de dépôt des déchets des professionnels en déchetteries de Bissy, Saint-Alban-Leyse et La Ravoire. Celle-ci a cessé de s'appliquer au cours de l'année 2017 avec la réorientation des professionnels vers des exutoires privés (5 sur le bassin de vie). En revanche, à défaut d'offre privée pour recevoir ce type de déchets de l'activité professionnelle sur ce secteur, il est nécessaire de maintenir une tarification pour les dépôts des professionnels pour la déchetterie de Le Châtelard. Il est rappelé que le dépôt en déchetteries par les particuliers, dans le respect du règlement d'utilisation des déchetteries, ne donne pas lieu à tarification,
- la vente de sacs de propreté « vacances propres » (inchangée),
- la vente de bacs (inchangée).

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 11 décembre 2018,

Vu l'avis de la commission de la gestion des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention du 20 novembre 2018,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les tarifs relatifs à la compétence collecte et traitement des déchets tels que présentés ci-dessus et détaillés dans le tableau ci-dessous, applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 :

APPORTS DE VEGETAUX PLATEFORME DE COMPOSTAGE	Rappel Tarifs 2018	Tarifs 2019 (en euros)	2019/2018
Entreprises et institutions	40,00 €HT/t (soit 48,00 € TTC/t)	40,00 €HT/t (soit 48,00 €TTC/t)	0 %

COMPOSTEURS	net par unité	net par unité	
Composteur individuel (fourni avec 1 bio-seau)	15,00 €	15,00 €	0 %
Composteur collectif avec bio-seaux	25,00 €	25,00 €	0 %

REDEVANCE SPECIALE en €net litre ou m ³	Tarifs 2018 (l / m ³)	Tarifs 2019 (l / m ³)	2019/2018
Prix au l / m ³ pour les déchets incinérables	0,0271 / 27,10	0,0271 / 27,10	0 %
Prix au l / m ³ pour les déchets recyclables	0,0164 / 16,40	0,0164 / 16,40	0 %

NETTOYAGE point de regroupement conteneurs enterrés/semi- enterrés ou bacs (incivilités)	Rappel Tarifs 2018	Tarifs 2019 (en euros)	2019/2018
Intervention forfaitaire nettoyage et collecte dépôts sauvages sur point de regroupement collecte (2h à 2 agents, 2h véhicule, frais dossier) correspondant à plusieurs sacs/cartons	200,00 €	200,00 €	0 %
Taux horaire intervention nettoyage et collecte	25,00 €	25,00 €	0 %
Taux horaire véhicule collecte	40,00 €	40,00 €	0 %
Frais de dossier	20,00 €	20,00 €	0 %

REDEVANCE ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES (REOM) (ex-périmètre 14 communes CC Cœur des Bauges)	Rappel Tarifs 2018	Tarifs 2019 (en euros)	2019/2018
Part fixe	64,00 €	64,00 €	0 %
Part variable	77,00 €	77,00 €	0 %
Total	141,00 €	141,00 €	0 %
Frais de gestion (s'ajoutent à chaque cas)	2,00 €	2,00 €	0 %

1/ Redevance des particuliers	Tarifs 2018	Tarifs 2019 (en euros)	2019/2018
Résidences en porte à porte	141,00 €	141,00 €	0 %
Résidences en collecte collective	125,60 €	125,60 €	0 %
Personnes seules	102,50 €	102,50 €	0 %

Logements vacants	64,00 €	64,00 €	0 %
Logements exonérés	0,00 €	0,00 €	0 %
2/ Redevance des sites d'accueil de tourisme	Rappel Tarifs 2018	Tarifs 2019 (en euros)	2019/2018
Chambres d'hôtes, meublés et gîtes	Part fixe + (Part variable x 0,2 x capacité x coefficient d'occupation temporaire)	Part fixe + (Part variable x 0,2 x capacité x coefficient d'occupation temporaire)	-
Hôtels et accueil de groupes (avec restauration)	Part fixe + (Part variable x 0,5 x capacité x coefficient d'occupation temporaire)	Part fixe + (Part variable x 0,5 x capacité x coefficient d'occupation temporaire)	-
Campings	Part fixe + (Part variable x 0,4 x nombre d'emplacement x coefficient d'occupation temporaire)	Part fixe + (Part variable x 0,4 x nombre d'emplacement x coefficient d'occupation temporaire)	-
Bars et restaurants	Part fixe + (Part variable x 0,2 x nombre de couverts x coefficient d'occupation temporaire)	Part fixe + (Part variable x 0,2 x nombre de couverts x coefficient d'occupation temporaire)	-
3/ Redevance des institutions	Rappel Tarifs 2018	Tarifs 2019 (en euros)	2019/2018
Résident permanent	Part fixe + (Part variable x 0,5 x capacité)	Part fixe + (Part variable x 0,5 x capacité)	-
Résident à la journée	Part fixe + (Part variable x 0,1 x capacité)	Part fixe + (Part variable x 0,1 x capacité)	-
Communes	Par fixe + (Part variable x 0,005 x nombre d'habitants)	Par fixe + (Part variable x 0,005 x nombre d'habitants)	-
4/ Redevances des activités et des commerces (bacs)	Rappel Tarifs 2018	Tarifs 2019 (en euros)	EVOLUTION 2019/2018
Conteneur 140 litres	141,00 €	141,00 €	0 %
Conteneur 240 litres	218,00 €	218,00 €	0 %
Conteneur 360 litres	295,00 €	295,00 €	0 %
Conteneur 480 litres	372,00 €	372,00 €	0 %
Conteneur 660 litres	449,00 €	449,00 €	0 %
Conteneur 770 litres	526,00 €	526,00 €	0 %
DEPOT DES PROFESSIONNELS Déchetterie du Châtelard (apports gratuits pour les particuliers)*	Rappel Tarifs 2018	Tarifs 2019 (en euros)	2019/2018
Gravats / m ³	16,00 €	16,00 €	0 %
Déchets verts m ³	16,00 €	16,00 €	0 %
Déchets spéciaux 5 kg (DMS/DDS)	16,00 €	16,00 €	0 %
Sac pour le conditionnement de fibrociment (amiante)(à l'unité)	500,00 €	500,00 €	0 %
Cartons, Ferrailles (gratuit)	-	-	-
SACS VACANCES PROPRES (ex périmètre 14 communes CC Cœur des Bauges)	Rappel Tarifs 2018	Tarifs 2019 (en euros)	2019/2018
Sacs "vacances propres" 110L	0,24€/unité	0,24€/unité	0 %

VENTE Conteneurs / Bacs roulants par type/à l'unité (ex-périmètre 14 communes CC Cœur des Bauges)	Rappel Tarifs 2018	Tarifs 2019 (en euros)	2019/2018
140 L	80,00 €	80,00 €	0 %
240 L	88,00 €	88,00 €	0 %
360 L	148,00 €	148,00 €	0 %
660 L	351,00 €	351,00 €	0 %
770 L	383,00 €	383,00 €	0 %

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir le cas échéant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 220-18 C

Objet de l'acte : RD - Tarifs au 1er janvier 2019 - Collecte et traitement des déchets

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics

Date de l'acte : 20 décembre 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21360H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21360H1

Date de transmission en Préfecture : 07 janvier 2019

Date de réception en Préfecture : 07 janvier 2019